cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : camille-boily-cssps-gouv-qc-ca
https://www.cadre21.org/membres/2b1a5a86640321d175ae23dc

Date d'obtention : 2025-06-20 18:47:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Lorsque je reçoit le signalement, je prend d'abord le temps de discuter avec la personne et de la rassurer. Victime ou pas, la personne fait partie du processus et je me doit de la soutenir.
2-La seconde étape consiste à évaluer la situation. Je dois poser des questions sans porter de jugement et encore une fois me montrer rassurante pour la personne. C'est à cette étape que j'évalue la situation à l'aide des 4 éléments (amorce, intention, nature et étendue) et du questionnaire de la trousse.
3-Il faut ensuite vérifier si d'autres personne sont au courant ou impliqué dans la situation et valider les informations auprès de ses derniers. Il faut alors passer à nouveau la grille d'évaluation avec ses nouvelles personnes.
Si suite aux 3 premières étape je considère que c'est malveillant, je contacte la police, je confisque le téléphone (si j'ai des raisons de croire qu'il y a de la pornographie juvénile sur le téléphone) et je n'interroge pas l'investigateur.
4-Si c'est un actes non malveillant, je rencontre l'instigateur et je discute avec lui pour obtenir sa version des faits.
Si c'est impulsif:
Regarder s'il y a eu infraction aux politique de l'établissement et au code criminel.
Il faut contacter la police le plus tôt possible une fois l'intervention complété.
Il faut également contacter les parents de tous les élèves impliqués dans la situation afin de les mettre au courant de la situation, de la démarches et de la suite.
Faire un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut bien prendre le temps d'accueillir les élèves et de les soutenir tout au long du processus.
Qu'il faut bien analyser la situation et agir avec rigueur afin d'enclencher les bonnes procédures.
Que dans tout les cas il faut contacter la police, le moment de contacter diffère selon les 4 critères; impulsif ou malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

L'étape avec l'instigateur me semble la plus délicate, car il peut y avoir de grosses réaction ou un refus de collaborer. Je dois saisir le cellulaire, mais ne pas l'interroger dans certain cas, ce qui peut engendrer des réactions.